

# CONCOURS VIDEO PEDAGOGIQUE POUR LA DECOUVERTE DES METIERS, DE L'ENTREPRISE ET DE L'ECONOMIE PAR UNE DEMARCHE ACTIVE DE CREATION VIDEO NUMERIQUE.

## CALENDRIER DE LA SAISON

Les dates des différentes étapes du concours sont mentionnées sur le site dédié au concours [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv)

## ADRESSE DU CONCOURS

L'adresse du concours, à utiliser pour tout envoi est la suivante:

### EURO-FRANCE MEDIAS

Concours "JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT"

172 Grande Rue

92380 Garches - France

[jefilme@euro-france.tv](mailto:jefilme@euro-france.tv)

Tél: (33) (0)1 44 71 36 30

Fax: (33) (0)1 47 41 14 14

[www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv)

Facebook (élèves et enseignants): [www.facebook.com/jefilmelemetierquimeplait](http://www.facebook.com/jefilmelemetierquimeplait)

## ORGANISATEUR

**Le concours JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT est organisé par Euro-France Médias, dont le siège est situé au 266 avenue Daumesnil, 75012 Paris, représentée par son président, Eric Fournier, Producteur-éditeur, avec le support de son service LECANALDESMETIERS.TV, et le soutien de l'association Euro-France Association, représentée par sa présidente Anne Fournier.**

Ce concours est réalisé en partenariat avec plusieurs partenaires .

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE DU CONCOURS

JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT est un concours de création de films vidéos numériques sur les métiers visant à valoriser les initiatives de découverte de l'entreprise, des métiers et du monde de l'économie en général, de favoriser l'esprit d'entreprendre par une dynamique de projet innovante.

Son objectif est de contribuer à favoriser la compréhension du monde économique et professionnel, de développer la connaissance de la diversité des métiers et des formations, d'encourager le développement chez les participants du sens de l'engagement et de l'initiative, de le faire progresser dans l'élaboration de son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Aussi il contribue à développer les compétences actuellement demandées dans le socle commun.

Par arrêté en date du 1er juillet 2015 publié au JO du 7 juillet 2015, le concours JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT est une démarche du "parcours Avenir" (code de l'éducation, notamment article L. 331-7 ; décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 ; avis du CSE du 3-6-2015 - NOR: MENE1514295A - MENESR-DGESCO A1-4).

Au collège et au lycée, le projet pourra être mis en place particulièrement dans le cadre des activités transversales, accompagnement personnalisé, EPI ( Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ...

## PARTICIPANTS, ACTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les collèges et lycées généraux technologiques et professionnels de tous niveaux ( CAP, BAC, BTS, PREPA), de France métropolitaine, d'outre-mer et des autres pays du monde entier, aux lycées Français à l'Etranger, CFA, centres de formation, universités, grandes écoles, missions locales, associations, PAIO, espaces métiers, MJC, et à toute structure d'insertion d'information ou d'orientation. Il est intégré au parcours Avenir :

[http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-](http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html#Infographie_Parcours_Avenir_le_parcours_individuel_d_orientation_et_de_decouverte_du_monde_economique_et_professionnel)

[avenir.html#Infographie\\_Parcours\\_Avenir\\_le\\_parcours\\_individuel\\_d\\_orientation\\_et\\_de\\_decouverte\\_du\\_monde\\_economique\\_et\\_professionnel](http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html#Infographie_Parcours_Avenir_le_parcours_individuel_d_orientation_et_de_decouverte_du_monde_economique_et_professionnel)

( § Sa mise en oeuvre/des projets accompagnés/reportages sur les métiers)

Le concours est ouvert à tous les niveaux, disciplines et activités de toutes les classes du collège et du lycée et de l'enseignement supérieur.

Il s'inscrit dans les actions visant à développer le goût d'entreprendre, l'esprit d'initiative, et les compétences des élèves avec le numérique, l'éducation aux médias.

Le concours est également ouvert aux particuliers, étudiants, artisans etc... à condition d'être majeurs ou coachés par un référent majeur.

La participation au concours est gratuite. Le candidat prend à sa charge les éventuels frais liés à la réalisation de sa (ses) vidéo(s) ainsi que les frais postaux et éventuels déplacements qu'il souhaiterait effectuer.

Sont considérés participants tous les enseignants, animateurs, adultes référents, élèves, stagiaires, étudiants dont les noms figurent sur le dossier de candidature.

## OBJET DU CONCOURS

Les participants au concours doivent transmettre à l'organisateur une vidéo d'une durée de 3 minutes maximum (art.7) ayant pour thème un métier, un aspect d'un métier, ou la découverte d'une entreprise ou organisation à travers un métier, son fonctionnement, son activité, un produit ou un procédé de fabrication, une méthode, une activité économique au travers d'un métier ou tout autre sujet pouvant éveiller la curiosité ou contribuer à la culture économique des jeunes et à la connaissance d'un métier ou la découverte de l'entreprise.

Afin de faciliter l'organisation de ces réalisations, certains partenaires du concours ouvrent les portes de leurs entreprises aux candidats et les accueillent au sein de leurs établissements selon les conditions mentionnées sur le site du concours.

Cette vidéo, destinée à être diffusée à la télévision, sur Internet, à l'occasion de la remise des prix... doit respecter le cahier des charges technique figurant au présent règlement.

## DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Les vidéos peuvent être proposées à titre individuel ou en équipe.

L'inscription au concours se fait par l'intermédiaire d'un référent majeur. La gestion des candidatures et le suivi du concours se font uniquement par l'intermédiaire de l'espace du candidat sur le site [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv)

La participation du candidat se fait en 2 étapes :

1/Inscription: création d'un compte sur le site [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv), saisie candidature(s) + validation de la (des) candidatures (avant la date de clôture des candidatures)

2/saisie des informations concernant la (les) vidéos sur le site, envoi des fichiers video/dvd + le règlement signé par courrier postal (avant la date limite d'envoi des vidéos). L'attention est attirée sur le fait que la qualité et la ponctualité des éléments remis interviennent dans la notation finale et que tout retard ou dossier incomplet peut être éliminatoire.

## INSCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ET CREATION-VALIDATION D'UNE CANDIDATURE

En cliquant sur le lien "je m'inscris" en page d'accueil, le référent inscrit son établissement, puis il crée une candidature.

Après enregistrement de cette première candidature, le référent a la possibilité de créer d'autres candidatures (1 candidature par projet de film).

Tant que le référent n'a pas validé la candidature, il peut la modifier.

Lorsque le référent n'a plus de modification à apporter à son projet, il doit obligatoirement la valider (au plus tard à la date de clôture des candidatures). L'organisateur accuse bonne réception de la déclaration de candidature à l'établissement par mail. Dans le cas où le sujet traité ne serait pas admissible au concours, il en avertirait à ce moment le référent. Dans tous les cas, l'organisateur indiquera au candidat, dans le délai de 10 jours à compter de la validation de sa candidature, si son projet est présélectionné ou non. Toute candidature incomplète ou non validée par le

candidat sur le site ne pourra être traitée et sera rejetée sans avis.

## ENVOI DE LA VIDEO

Pour envoyer sa vidéo, le référent doit au préalable se connecter au site dans son espace pour compléter le formulaire "ENVOYER MES DVD".

Après envoi du formulaire, il doit obligatoirement imprimer le pdf généré ( infos vidéo + règlement à signer) et l'envoyer par voie postale à l'adresse du concours avec le DVD (au plus tard à la date limite d'envoi des vidéos, date de la poste faisant foi).

## SELECTION DES VIDEOS

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser certaines vidéos qui ne seraient pas conformes au règlement et à l'éthique du concours, par exemple celles présentant des fautes d'orthographe, des informations erronées , des images choquantes pour un public jeune, des principes contraires à la loi, aux bonnes mœurs, aux valeurs humanistes et civiques, des propos diffamatoires...

## RECEVABILITE DES CANDIDATURES MULTIPLES

Un référent peut présenter plusieurs films.

Le référent de l'établissement s'assurera du bon respect du cahier des charges technique pour chaque projet (Art.VII)...

## CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

-Durée maximum conseillée : 3 minutes avec le générique et jingle compris.

Aucune dérogation de durée n'est possible. Les films d'une durée supérieure pourront être toutefois soumis à évaluation mais seront pénalisés dans leur notation finale. Un film dépassant les 3min40 ne pourra pas prétendre à un grand prix (Clap de Diamant, Clap d'Or, Clap d'Argent)

-Qualité minimum requise : HD/FULL HD

-Format conseillé : 16/9

-Résolution minimum clip vidéo : conseillée 1920 x 1080

-Vitesse d'obturation : 25 im/s

-Langue: français ou toute langue étrangère avec sous-titrage en français. Il est fortement recommandé de sous-titrer le film en version étrangère afin de lui permettre également d'être éligible au Cannes Corporate Médias & TV Awards en prolongation du concours.

-Type de fichier/support à livrer : 1 DVD contenant votre vidéo en plusieurs format AVI ou MPEG2 ou MOV ou MP4 HD en format d'origine. Le support ne sera pas retourné au candidat.

-Images : couleur ou noir et blanc

-Longueur du titre : 25 signes et espaces maximum

-Contenu bande son admis : paroles, ambiances, musique

-Musique : seules les musiques originales ou musiques libres de droits ou sous licence ou Créative Commons seront recevables. Elles doivent être mentionnées au générique de fin et sur le formulaire d'envoi de la vidéo (nous vous aidons pour la musique avec un kit à télécharger dans votre espace).

-Diffusion : mono/stéréo

-Générique de fin, mentions minimum obligatoires : auteurs, professeur et classe, établissement et ville, année, crédits musiques et images d'archives si utilisées.

-le film sera précédé du jingle d'INTRO « Je filme le métier qui me plaît » et terminé par le jingle de fin OUTRO fournis en téléchargement sur le site en différents formats...

## JURY ET CRITERES D'APPRECIATION DU JURY

Les vidéo clips seront soumis à l'appréciation d'un jury national.

Le jury national sera constitué des représentants de l'organisateur, de ses partenaires, et de professionnels : journalistes de l'audiovisuel, réalisateurs de films, chercheurs, représentants des entreprises, représentant du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et éventuellement de tout autre représentant du monde économique. Les membres des organisations professionnelles siègeront également selon les thèmes traités...

Le jury prendra en compte les critères suivants pour désigner les gagnants :

-la qualité de présentation du dossier de candidature et des éléments remis

-le respect des délais

-la pertinence du sujet choisi

-la qualité du contenu du film, la richesse et l'exactitude des contenus, et plus particulièrement profondeur de l'information, son réalisme, et la cohérence globale

- le choix de l'angle et du mode de traitement du sujet
- la plus value du projet pédagogique associé au film
- la qualité et la créativité de la forme du film (sortez du cadre!)
- l'humour
- la réalisation technique
- l'adaptation internationale (sous-titrage)

Le jury sera particulièrement sensible à l'angle de traitement : humour, propension à sortir du cadre pour observer le métier...

Dans un premier temps, les films reçus seront proposés au jury pour la sélection officielle. Parmi les films retenus en sélection officielle, les meilleurs seront proposés pour l'attribution des Claps

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury n'est en aucune façon tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise...

#### DIPLOME, PRIX ET LOTS

Les établissements, les élèves et les enseignants, dès lors que leur vidéo est en sélection officielle reçoivent un diplôme attestant de la qualité de leur participation, comme précisé à l'article XI ci-après. Parmi ces vidéos, certaines sont dotées de prix et de lots.

La liste des diplômes prix et lots sera diffusée sur [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv) Aucune contrepartie de diplôme, prix ou lot ne pourra être réclamée en espèce.

Un même film ne peut pas être primé dans plusieurs catégories. Mais en inscrivant votre film dans plusieurs catégories, vous augmentez vos chances de remporter un prix.

...

#### REMISE DES DIPLOMES, DES CLAPS ET DES PRIX

La remise des diplômes, des Claps et des prix donnera lieu à une cérémonie organisée au mois de mai à Paris en présence des participants et de personnalités du monde de l'entreprise, de l'éducation, des médias, des arts et du spectacle. Tout candidat, primé ou non, pourra participer ou se faire représenter à la cérémonie sur réservation de places sur le site [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv)

...

#### COMMUNICATION

Les élèves auteurs des vidéos clips sélectionnés par le jury national, le chef d'établissement, le professeur référent, autorisent Euro-France Médias à utiliser leur nom et prénom dans la liste des lauréats qui pourra faire l'objet de publications, ainsi que toute images communiquées (jaquettes, photos tournages, équipes...) dans la communication officielle des organisateurs et, le cas échéant, dans la presse grand public...

#### DROITS DE L'ETABLISSEMENT ET DE L'ORGANISATEUR

L'inscription d'une candidature au concours ouvre droit pour l'établissement à bénéficier des services suivants que l'organisateur s'engage à lui fournir:

- conseils à distance de professionnels pour la réalisation de son projet
- outils pédagogiques téléchargeables pour la réalisation audiovisuelle
- outils pédagogiques téléchargeables pour la découverte des métiers et des entreprises, un abonnement offert au service [lecanaldesmetiers.tv](http://lecanaldesmetiers.tv) jusqu'à la date de clôture d'envoi des candidatures
- entrées gratuites au Grand Rex pour la remise des prix, pour l'ensemble de la classe et des enseignants

...

et si sa vidéo est retenue en sélection officielle:

- une carte de reporter pour chaque élève à valider par l'enseignant référent
- un diplôme de sélection officielle pour chaque élève à compléter par l'enseignant référent
- un diplôme "établissement innovant dans le domaine du numérique"
- une attestation de compétence vidéo numérique "enseignant innovant" pour l'enseignant référent
- d'une diffusion gratuite de sa vidéo dans le réseau des établissements scolaires métropolitains, des DOM et TOM, et des établissements français à l'étranger

-une diffusion gratuite sur jefilmelemetierquimeplait .tv et éventuellement sur lecanaldesmetiers.tv

-la diffusion éventuelle de sa vidéo sur sa chaîne officielle YOUTUBE et sur les sites des partenaires officiels, institutionnels et de communication, Facebook et autres réseaux sociaux

-la participation gratuite au Cannes Corporate Medias & TV Award en cas de sélection et 3 invitations au Gala à Cannes en octobre en cas de distinction

-le droit de mentionner dans tout document pour référence personnelle sa "participation avec succès au concours "JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT" (année xx)"

...

Les CLAP pourront faire l'objet de dotations particulières: Claps de Bronze, Claps d'Argent, Claps d'Or, Clap de Diamant, caméscopes, diffusion sur une chaîne de télévision...

En contrepartie le candidat, établissement, élèves participants, enseignants, chefs d'établissement auteurs du film, candidat solo, les auteurs cèdent gracieusement à l'organisateur les droits de reproduction et de représentation...

Le candidat s'engage à faire figurer les jingles officiels JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT (INTRO et OUTRO) sur son film à l'occasion de toute diffusion à son initiative. Le candidat pourra diffuser son film à l'occasion de toutes manifestations (journées portes ouvertes, séances au sein de l'établissement), sur les télévisions locales, dans d'autres festivals. Il s'engage à ne pas autoriser la diffusion publique de son film en présence, dans une même manifestation, d'autres films ayant participé au concours JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT, à l'exception de ceux du même établissement, sans l'autorisation écrite de l'organisateur.

L'organisateur pourra céder à ses partenaires le droit de diffuser sur Internet la vidéo du candidat à condition de faire figurer en tête de film le logo du concours JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT (INTRO) , accompagné de son jingle de fin de film (OUTRO).

Le candidat fait son affaire du droit à l'image de chaque participant et s'assure auprès de chaque « acteur », de chaque intervenant et de chaque auteur d'obtenir l'autorisation de diffuser le film dans les conditions décrites à l'article XI. Le candidat prend en charge les autorisations nécessaires à la diffusion du film réalisé et fait son affaire des déclarations nécessaires et paiements de tous droits éventuels de reproduction et de représentation et dégage à ce titre l'organisateur de toute responsabilité. Seules les musiques libres de droits ou originales sont autorisées.

Si un tournage devait avoir lieu au sein des locaux d'un partenaire ou dans une entité du partenaire, il le serait en respectant strictement les règles de sécurité et autres recommandations applicables dans les locaux du partenaire, dont celles relatives à la disposition du matériel et au déplacement des élèves et encadrant. Par ailleurs l'établissement fera son affaire personnelle de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation et la diffusion du film, notamment celles éventuelles concernant la fixation et l'utilisation d'images d'enfants ou du public ou des salariés du partenaire.

Les participants au concours garantissent à l'organisateur l'originalité de leur scénario de leur vidéo clip.

L'acceptation du présent règlement par le candidat dégage l'organisateur et les diffuseurs de toute responsabilité vis-à-vis des auteurs concernés par le film envoyé (scénario, musique, interprètes...)...

## INFORMATION ET SUIVI

Ce règlement est disponible sur simple demande auprès d'Euro-France Médias à l'adresse du concours et sur [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv). A tout moment le candidat peut suivre le traitement de sa candidature sur le site.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Toute candidature enregistrée sur le site [www.jefilmelemetierquimeplait.tv](http://www.jefilmelemetierquimeplait.tv) vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.

## CHARTRE DE LA LAÏCITE

A tout moment dans le concours, le candidat s'engage au respect des principes de la charte de laïcité.

D'autre part, le référent veillera à la qualité des commentaires qui pourront être déposés sur le site du concours et notamment en cas de débordement, il pourra nous demander la dé-publication de ceux-ci.

## MOBILISATION DE L'ECOLE POUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Dans le cadre des accords et conventions qui lient les organisateurs au Ministère de l'Education Nationale, les organisateurs invitent, à travers cette action, les établissements candidats à développer chez les élèves les valeurs humanistes et civiques et les règles du vivre ensemble, par exemple en intégrant le respect du règlement intérieur, la mixité filles-garçons, la mixité sociale, l'accueil des publics spécifiques, en encourageant l'investissement citoyen, en y facilitant l'accueil des élèves...

## RESERVES

L'organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le règlement de ce concours est protégé par la loi de 1957 modifié du code de la propriété intellectuelle et suivantes. Toute copie ou plagia de ce concours exposerait son auteur à des poursuites devant les tribunaux compétents. JE FILME LE METIER QUI ME PLAIT est une marque déposée de EURO-FRANCE MEDIAS.

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

jefilmelemetierquimeplait.tv a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le n° 1717663vo. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour demander une modification, rectification ou suppression des données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courrier par voie postale Euro-France Médias/leCanaldesMetiers en justifiant de votre identité.

Cette page d'information n'est pas contractuelle. Seul le règlement signé envoyé à l'organisateur avec la vidéo du candidat validera sa participation au concours et les engagements respectifs des parties.

Version: JFLMQMP-Vo82o16A

comportant 19 articles

Version mise à jour le 10/08/16 - Extrait